

**Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Adjoint-e en gestion administrative, session 2022, dans les académies de GRENOBLE et LYON.**

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2022 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de CLERMONT-FERRAND, GRENOBLE et LYON, au titre de l'année 2022 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Adjoint-e en gestion administrative, au titre de l'année 2022, dans les académies de GRENOBLE et LYON :

Madame WOLFF Frédérique, attachée d'administration de l'état hors classe, présidente, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame GALLOT Marie, attachée principale d'administration de l'état, vice-présidente, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur GIORGI Alain, ingénieur d'études hors classe, expert, Centre national de la recherche scientifique, Marseille.

Madame BARRUEL Sabrina, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Grenoble Alpes, Grenoble.

Monsieur CHRISTIN Didier, ingénieur d'études hors classe, Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon.

Monsieur LARIVIERE Yann, assistant ingénieur, Université Grenoble Alpes, Grenoble.

Madame CHEVALLEY Maud, technicienne de recherche et de formation de classe exceptionnelle, suppléante, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Villeurbanne, le 9 mai 2022

Le Président,  
Frédéric FLEURY